



Conditions d'admission pour les professionnels intéressés

- Etre au bénéfice d'un diplôme en soins infirmiers.
- Avoir effectué une formation reconnue d'au moins 150 heures et validée par un certificat/diplôme dans le domaine des thérapies complémentaires.
- Etre membre de l'ASI.

Contacts

Pour tout renseignement ou obtenir la liste des thérapeutes de l'ISMAC

Madame Catherine Leuba
Collège A5
1168 Villars/Yens
info@ismac.ch

www.ismac.ch

Partenaires

- www.sbk-asi.ch
- www.asi-ge.ch
- www.asi-sbk-fr.ch
- www.asi.neju.ch
- www.asiticino.ch
- www.asi-vaud.org
- asivs@bluewin.ch



i s m a c
infirmières spécialisées
en médecines alternatives
et complémentaires





Qu'est-ce que l'ISMAC ?

Afin de favoriser la reconnaissance des infirmières spécialisées en santé naturelle, plusieurs professionnelles unissent leur force dans la promotion de cette spécialité.

En 2005, l'ASI répond favorablement à la création d'un groupe d'intérêt commun pour les infirmières en médecine complémentaire et alternative de Suisse romande et de Suisse italienne.

L'ISMAC voit le jour officiellement le 7 juillet 2006.

Buts de l'ISMAC

Promotion, sauvegarde et défense des intérêts des infirmières de Suisse romande et de Suisse italienne.

- Développement de la solidarité et de la collaboration entre les membres.
- Reconnaissance par les assurances de la profession de base d'infirmière avec une spécificité en médecine complémentaire et alternative.
- Reconnaissance de cette spécialité par les médecins et autres instances légales.
- Développement des réseaux de collaboration avec les organes, ainsi que les commissions de l'ASI et autres organisations.



Compétences-clés

- **Engagement professionnel**
L'infirmière démontre que sa pratique de soins s'appuie sur de solides connaissances qu'elle met continuellement à jour. Elle affirme son identité professionnelle en expliquant son rôle au client, au public en général et aux différents professionnels de la santé.
- **Processus thérapeutique**
L'infirmière évalue l'état du client, informe ce dernier sur les soins qui lui sont prodigués. Au besoin, l'infirmière dirige le client vers une autre ressource appropriée : médecin, physiothérapeute, consultations spécialisées.
- **Partenariat avec le client**
L'infirmière mobilise ses ressources personnelles et celles de son environnement dans une relation de respect mutuel.
- **Promotion de la santé**
L'infirmière, par le biais des médecines complémentaires, accompagne le client dans le maintien et l'amélioration de sa santé.
- **Développement de la qualité de vie du client**
L'infirmière adopte une conduite compatible avec les obligations légales, morales et éthiques de sa profession.
- **Prévention de la maladie**
L'infirmière aide le client à déceler les crises, s'adapter aux problèmes et trouver de nouvelles ressources.